

La marchandise, une cible de choix pour les cambrioleurs

Dans les entreprises, les cambriolages sont le type de sinistre le plus courant. Mais c'est aussi celui que vous pouvez éviter le plus facilement.

Les cambrioleurs ciblent les articles qui sont transportables, monnayables et pour lesquels il existe une forte demande. Leurs cibles de choix sont notamment l'alcool, les outils, les vêtements en cuir, les guichets automatiques bancaires, les VTT, l'équipement pour la pelouse et le jardin, les cigarettes et les pneus de camion.

Les stratégies antivol pour les articles ciblés par les cambrioleurs demandent de la planification, de la prévoyance, du bon sens et de l'imagination. La prévention des sinistres n'exige pas nécessairement l'utilisation de dispositifs technologiques perfectionnés, mais plutôt de rendre le vol difficile pour les cambrioleurs.

Afin d'élaborer une stratégie antivol efficace, votre entreprise doit suivre les trois étapes suivantes :

Étape I – Déterminez quels sont les articles de choix pour les cambrioleurs. Examinez toute la marchandise sur votre propriété et identifiez celle qui constitue une cible de choix.

Étape II – Identifiez les techniques de vol auxquelles les cambrioleurs pourraient recourir. Pour chaque article considéré comme une cible de choix, listez tous les moyens qu'un cambrioleur pourrait employer, par exemple : briser une vitrine et s'emparer des articles, couper des cadenas, neutraliser le système d'alarme.

Étape III – Déterminez la mesure de prévention qui permettra d'éviter le vol.

Il existe de nombreuses stratégies que vous pouvez utiliser pour éviter le vol. La stratégie choisie dépendra d'un certain nombre de facteurs, dont le genre d'articles, les techniques identifiées à l'étape II, ainsi que vos stratégies antivol actuelles.

La mesure antivol requise pour les articles ciblés par les cambrioleurs devra être beaucoup plus musclée que celle qui est utilisée pour les autres articles qui ne constituent pas des cibles de choix pour les cambrioleurs. Voici des suggestions de stratégies :

- Placez la marchandise à bonne distance des fenêtres et des portes – pour éviter que les cambrioleurs brisent la vitre ou défoncent la porte pour s'emparer rapidement des articles.
- Conservez une quantité minimale de marchandise dans la zone de vente.
- Assurez toujours la sécurité de la marchandise à l'aide d'armoires verrouillées, de chaînes, de câbles d'alarme en boucle fermée, etc.
- Pour la nuit, déplacez la marchandise à l'intérieur dans un emplacement sécuritaire.



La sécurité de votre entreprise en tête

- Installez des alarmes antivol surveillées avec détecteurs de mouvements, détecteurs de bris de vitre et contacts de porte.
- Installez des caméras de télévision en circuit fermé.
- Installez un dispositif de sécurité utilisant un écran de fumée.
- Assurez-vous que les installations sont protégées au moyen de clôtures munies d'un système d'alarme.
- Laissez des lumières allumées à l'intérieur la nuit.
- Installez un système d'éclairage extérieur.
- Placez des barreaux de sécurité aux fenêtres.
- Placez une pellicule anti-effraction sur les fenêtres.

Les stratégies à employer dépendent de chaque situation et peuvent comprendre une combinaison variée de mesures de sécurité.

Ensemble dans la prévention

Chez les Assurances Federated, nous croyons que la prévention des sinistres est un élément essentiel de votre programme de gestion des

risques. Vous pouvez compter sur votre coordonnateur des services de risques et sur notre équipe du Service de prévention des sinistres pour vous aider à identifier et à mettre en place des stratégies antivol efficaces dans votre entreprise. Le fait de collaborer avec nous afin de réduire votre exposition aux risques vous permettra également de protéger vos résultats financiers!

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec votre coordonnateur des services de risques et notre Service de prévention des sinistres au 1 800 361 0790, ou visitez notre site web à www.federated.ca

Les assurances Federated distribuent le présent bulletin de prévention des sinistres à titre de service pour ses titulaires de police et leurs conseillers commerciaux. L'information qui y est donnée est de nature générale et pourrait ne pas s'appliquer à votre province. Au moment d'élaborer des formulaires et des procédures pour votre entreprise, vous devriez demander conseil à des conseillers juridiques ou commerciaux indépendants. Les recommandations données dans le présent bulletin ont pour but de réduire les risques de sinistres, mais ne doivent en aucun cas être interprétées comme des moyens servant à éliminer les risques de sinistres.